

LES

Clochers

de VILLENEUVE EN PERSEIGNE



N°1

avril 2015

EDITORIAL

André Trottet - Maire de Villeneuve en Perseigne

Lors de sa venue, le 6 janvier 2015, madame La Préfète de la Sarthe nous a félicités pour la mise en place de la Commune Nouvelle de Villeneuve en Perseigne, en considérant que nous avons fait preuve de courage.

Par ailleurs, elle nous a précisé que nous étions libres pour exercer notre choix pour une intercommunalité plus grande, d'ici le 1^{er} Janvier 2017, et qu'elle validerait ce choix.

Voici un trimestre de fonctionnement de notre nouvelle structure; elle s'inscrit dans la continuité du travail de la Communauté de Communes du Massif de Perseigne.

Au-delà de la recherche de la maîtrise fiscale, notre principe de base est le maintien de la proximité et la qualité de nos services auprès de la population.

Le lundi 23 mars 2015, le conseil municipal de Villeneuve en Perseigne, après 5 heures de réunion, a voté le budget primitif 2015 et environ 50 délibérations, à l'unanimité.

Je me félicite de l'état d'esprit qui prévaut au sein de notre nouvelle entité : la mise en place des différentes commissions permet le travail sur le terrain, notamment pour le suivi des travaux et par la création d'un site internet.

Le choix d'une Commune Nouvelle correspond parfaitement à notre territoire, très engagé dans le travail collectif, depuis de nombreuses années. Notre Communauté de Communes a été la deuxième en France à se transformer intégralement en une Commune Nouvelle.

C'est une solution d'avenir qui s'inscrit parfaitement dans le cadre des réformes territoriales : c'est un moyen équilibré qui permet de préserver l'histoire et engager résolument l'avenir. Nous sommes enviés par tous nos voisins et beaucoup d'autres Communes Nouvelles seront créées au 1^{er} Janvier prochain.

N'oublions pas que le succès de notre action passe par une écoute et un respect mutuel, dans la recherche l'intérêt général.

**Découvrez
les villages
et
le patrimoine
de**



Villeneuve-en-Perseigne

SOMMAIRE

Le conseil Municipal	2
Les commissions	3
Rendez-Vous	4
Les dossiers	4
Elections départemen.	5
Budget	5
St Rigomer des Bois	6-7
Chassé	8
La Fresnaye sur Chedouet	9
Lignières la Carelle	10
Montigny	11
Roullée	12



LE CONSEIL MUNICIPAL

UNE UNION SANS BOULEVERSEMENT !

La création de la Commune Nouvelle est apparue comme une nécessité incontournable, après la promulgation de la Loi sur la réforme territoriale de Décembre 2010. Elle se substitue à la Communauté de Communes du Massif de Perseigne, condamnée à disparaître car comptant moins de 5000 habitants.

Outre le fait de franchir une étape supplémentaire dans la mise en commun de nos moyens, et de nous réunir pour être mieux armés face aux défis du XXI^e siècle, cette création nous permet de conserver l'intégralité des dotations de l'Etat (dotations aux communes + dotation à la communauté de communes). De plus, les Communes Nouvelles sont épargnées par la baisse générale des dotations aux communes, décidées dans la Loi de Finances dans le cadre de la lutte contre les déficits publics.

Notre population se voit donc assurée du maintien de l'ensemble des services publics actuels :

- accès à l'école publique, avec transport gratuit et tarif réduit pour la cantine.
- collecte et traitement des ordures ménagères, accès aux déchetteries de la communauté urbaine,

- bibliothèque et centre de loisirs,
- relais des assistantes maternelles,
- entretien de la voirie,
- mise en place du très haut débit Internet,
- développement des activités artisanales et commerciales,
- aide aux associations.

Il y aura aussi des plus :

- économies réalisées grâce à la mise en commun de nos équipements et des personnels,
- représentation plus forte dans les instances intercommunales et face aux administrations pour mieux défendre nos intérêts,
- **plus de poids dans nos négociations pour rejoindre une Communauté de Communes ou la Communauté Urbaine d'Alençon au 1^{er} Janvier 2017,**
- meilleure information des populations par tous moyens : journal, site Internet, ...
- accès à toutes les salles de la commune nouvelle à des tarifs préférentiels,
- poursuite des travaux d'équipements publics où cela est nécessaire : assainissement collectif, éclairage public, aménagement des bourgs, ...

Autant de bonnes raisons de se réjouir de cette étape franchie, en dépit des



Villeneuve-en-Perseigne

quelques difficultés de mise en route, surmontées grâce à l'investissement personnel des élus, et aux efforts consentis par les agents de notre collectivité.

ET DANS CHAQUE MAIRIE DÉLÉGUÉE

Maintien des horaires d'ouverture avec les mêmes services :

- Elections : inscriptions et bureaux de vote
- Réservation des salles des fêtes
- Demande de cartes nationales d'identité
- Célébration des mariages
- Déclaration de décès
- Gestion du cimetière
- Déclaration de naissance
- Recensement militaire
- Permis de construire (dépôts)
- Déclaration préalable et certificat d'urbanisme
- Déclaration d'intention d'aliéner
- Demande de carte grise

La mairie des communes déléguées reste le relais privilégié pour toute demande intéressant le Conseil Municipal de la Commune Nouvelle.

Elections du 6 janvier 2015

M. Jean-Claude Lambourg, en tant que doyen d'âge des membres de Villeneuve en Perseigne, a présidé la séance pour l'élection du maire.



André Trottet
Conseiller en gestion
60 ans
Maire de Villeneuve



Jean-Marie Firmesse
Retraité
61 ans
1^{er} Adjoint



Martine Linquette
Technicienne
Imagerie Médicale
2^e Adjoint



Xavier Monthulé
Inspecteur Urssaf
43 ans
3^e Adjoint



Claude Fradet
Retraité
72 ans
4^e Adjoint



Dominique Anfray
Chef d'entreprise
52 ans
5^e Adjoint



Antoine Favier
Retraité
73 ans
6^e Adjoint



Dominique Cante
Retraîtée
7^e Adjoint



Christiane Rose
Retraîtée
8^e Adjoint



Brigitte Allais
Agricultrice
9^e Adjoint



BUDGET - FINANCES

Xavier Monthulé,
Antoine Favier,
Christian Camus,
Francis Loison,
Pascale Patel,
Emmanuel Morin,
Jean-François Parquet,
Régis Gautier.

INFORMATION COMMUNICATION

Jean-Marie Firmesse,
Martine Linquette,
Martine Maybon,
Jean-Claude Lambourg,
Emmanuel Morin,
Michel Rago,
Thomas Zoubicou,
Chantal Patras,
Aurore Olin,
Nathalie Prince,
Jean-Yves Jégo,
Martine Prodhomme.

LES COMMISSIONS

SERVICES TECHNIQUES TRAVAUX

Brigitte Allais,
Christiane Rose,
Alain Beuneche,
Marthial Gommard,
Bruno De Galbert,
Pierre Duval,
Alain Violet,
Jean Havas,
Dany Pelé,
Gérard Janvier,
Régis Gautier.

CULTURE - SPORT VIE ASSOCIATIVE

Jean-Marie Firmesse,
Christiane Rose,
Dominique Cante,
Geneviève Perrin,
Jean-Yves Jégo,
Audrey Riolland,
Nathalie Prince,
Alain Violet,
Emmanuel Morin,
Bruno de Galbert,
Brigitte Allais.

SCOLARITÉ

Martine Linquette,
Claude Fradet,
Dominique Cante,
Brigitte Allais,
Thomas Zoubicou,
Isabelle Vallet,
Audrey Riolland,
Floriane Talvard.

ENVIRONNEMENT

Dominique Anfray,
Thierry Lavoine,
Pierre Duval,
Francis Loison,
Laetitia Nouzille,
Jean Havas,
Christian Camus,
Alain Beuneche,
Dany Pelé.

RESSOURCES HUMAINES SOCIAL

Claude Fradet,
Dominique Cante,
Xavier Monthulé,
Jean-François Parquet,
Aurore Olin,
Jean-Pierre Pichon,
David Lelanek,
Maryline Charpentier,
Martine Maybon.



LES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES ORGANISMES

APPEL D'OFFRES

Alain Beuneche,
Régis Gautier,
Martial Gommard,
Christian Camus,
Xavier Monthulé,
Brigitte Allais.

IMPÔTS DIRECTS TAXE FONCIÈRE

Jean-François Parquet,
Emmanuel Morin.

TAXE HABITATION

Dominique Anfray,
Bruno De Galbert.

C.E.T.

Francis Loison,
Xavier Monthulé.

PROPRIÉTAIRES BOIS ET FORÊT

Antoine Favier,
Dominique Cante.

C.A.S. COMMUNAL

André Trottet,
Claude Fradet,
Martine Linquette,
Dominique Cante,
Xavier Monthulé,
Dominique Anfray,
Martine Maybon.

C.A.S. NATIONAL

Alain Violet,
Dominique Cante.

SIVOS - MÊLE SUR SARTHE

Xavier Monthulé,
Thomas Zoubicou,
Jean Havas,
Michel Perrin.

PARCS ACTIVITÉS INTERDÉPARTEMENTAL CERISÉ ET ARCONNAY

Jean-Marie Firmesse,
Alain Violet.

ECOLE PUBLIQUE MASSIF DE PERSEIGNE

André Trottet,
Claude Fradet,
Martine Linquette,
Dominique Cante,
Thomas Zoubicou,
Dominique Anfray.

PROGRAMME LEADER PAYS D'ALENCON

Jean-Marie Firmesse,
Bruno De Galbert,
Claude Fradet.

ASSOCIATION SOS RÉCUP

Alain Beuneche.

G.I.P D'AMÉNAGEMENT PAYS D'ALENCON

Claude Fradet,
Francis Loison,
Xavier Monthulé,
Martine Maybon.

SYNDICAT D'EAU

SIDPEP DE PERSEIGNE

Alain Violet,
Martine Prodhomme,
Martine Maybon,
Pierre Duval.

SAEP CHAMPEUR-GESNES

Jean-Yves Jégo,
Christian Camus,
Alain Beuneche,
Jean-Marie Firmesse,
Francis Loison,
Thierry Louvine.

PARC NORMANDIE MAÏNE

Jean-Yves Jégo,
Christiane Rose.

SYNDICAT MIXTE DE LA RIVIÈRE SARTHE

Pierre Duval,
Jean-Claude Levesque,
Alain Violet,
Brigitte Allais.

OFFICE DU TOURISME MAMERS ET SAOSNOIS

Dominique Cante,
Christiane Rose.

PAYS D'ALENCON

Daniel Boittin.

AGENCE DES TERRITOIRES DE LA SARTHE

Dominique Anfray,
Alain Violet.



Villeneuve-en-Perseigne

Rendezvous

La Fresnaye

- 19 et 20 juillet : Sainte Anne
- 3 octobre : Concours Tarots
- 24 octobre : soirée moules-frites
- 7 novembre : Concours Tarots
- 5 décembre : Téléthon
- 17 décembre : Arbre Noël des écoles

Lignièrès la Carelle

- 12 avril : Chasse aux œufs
- 7 juin : Fête communale
- 5 septembre : Loto
- 12 décembre : Noël des enfants

St Rigomer des bois

- 14 juin : Rallye pédestre
- 23 août : Fête communale
- 20 novembre : Soirée moules-frites
- décembre : Noël des enfants

Chassé

- 13 juillet : Concours perchérons
- décembre : Arbre de Noël

70^{ème} anniversaire de la Victoire de 1945

organisé pour

Villeneuve en Perseigne, le dimanche 10 mai 2015 à Saint Rigomer des Bois.

- 10h00 : cimetière, hommage aux 4 résistants massacrés par la Gestapo en juillet 1944
- 10h30 : messe à l'église
- 11h30 : monument aux Morts
- 12h00 : vin d'honneur
- 12h30 : banquet à la Salle de la Charmille, ouvert à tous.
- Prix du repas : 25 €.
- Inscriptions à la mairie de St Rigomer jusqu'au 30 avril.
- (02 33 26 94 55)



INFORMATION - COMMUNICATION

La commission Communication-Information s'est réunie à trois reprises depuis le 5 Janvier, pour mettre en place, dans les meilleurs délais, les outils appropriés à une bonne information des habitants de Villeneuve en Perseigne.

Durant cette phase de démarrage, il est apparu important de faire connaître rapidement les conséquences de la création de la Commune Nouvelle, l'organisation qui a été mise en place, les rôles des différents élus, les premières décisions du Conseil Municipal, et de présenter notre nouveau territoire.

Il nous a semblé opportun, également, de rassurer la population sur le maintien de tous les services de proximité et sur l'absence d'incidence fiscale.

Les outils :

- Un site Internet (<http://villeneuve-en-perseigne.e-monsite.com/>) qui permettra au plus grand nombre de trouver une

foule de renseignements pratiques sur la Commune Nouvelle, les communes déléguées, et des liens avec nos différents partenaires (offices de tourisme, Parc Normandie-Maine, etc..).

Un groupe facebook (<https://www.facebook.com/groups/1676148919278775/>) a également été créé pour des infos encore plus rapides et ciblées.

• La réation d'un logo  qui permettra d'identifier clairement notre commune sur les différents courriers, formulaires, publications, etc...

• Un journal communal, «Les Clochers de Villeneuve en Perseigne», qui vous informera, de façon régulière, sur la vie de la commune.

• Pour signifier l'identité de notre nouvelle commune (et satisfaire à nos obligations), les panneaux d'entrée en agglomération vont tous être remplacés prochainement, de façon à y mentionner le nom de Villeneuve en Perseigne.

SYNDICAT D'EAU

SIDPEP de Perseigne :

la construction d'une usine de décarbonatation devrait voir le jour fin 2018. Elle permettra d'abaisser le taux de calcaire de l'eau et éviterait l'installation d'un adoucisseur d'eau chez les particuliers, même si celui-ci reste conseillé pour protéger au maximum les appareils ménagers contre la formation de tartre. Cette installation concerne les comunes de Chassé, La Fresnaye, Montigny et Roullée.



RATTACHEMENT INTERCOMMUNAL

Suite à une rencontre entre des représentants de la municipalité et le Maire d'Alençon, le Conseil Municipal de Villeneuve a donné son accord unanime, le lundi 23 Mars, à la création d'un groupe de travail pour étudier la faisabilité et les conséquences d'une intégration de notre Commune Nouvelle à la Communauté Urbaine d'Alençon. Cette intégration, si elle a lieu, serait effective au 1^{er} Janvier 2017, date butoir qui nous est imposée par les textes pour rejoindre une structure intercommunale.

NOUVEAU COMMERCE

à la Fresnaye sur Chédouet



La boulangerie de M. et Mme Rault a ouvert ses portes le 12 mars. Nous leur souhaitons la bienvenue. LE FOURNIL DU CHEDOUET est ouvert du lundi au samedi de 7h00 à 13h15 et de 14 h30 à 19h30 le dimanche de 7h00 à 13h30 fermeture hebdomadaire le mercredi
Facebook : le Fournil de Chédouet

CULTURE - SPORT VIE ASSOCIATIVE



• Une plaquette de présentation de la commune de Villeneuve en Perseigne pourrait être réalisée et déposée dans les Offices de Tourisme d'Alençon et de Marmers. Elle permettrait de faire connaître, en interne et à l'extérieur, nos richesses patrimoniales.

• La vie associative est assez riche et diversifiée sur notre territoire. On constate malgré tout une difficulté, dans chaque commune, à «faire sortir les gens». De plus, les associations reposent souvent sur un tout petit noyau (une ou deux personnes). La Commune Nouvelle pourrait être l'occasion d'étoffer certains groupes et encourager les organisateurs bénévoles à continuer leurs efforts pour entretenir le lien social dans les communes. Il existe déjà des migrations intercommunales de personnes comme, par exemple, dans les clubs de Génération Mouvement.

• Les activités sportives sont essentiellement concentrées sur les communes de La Fresnaye sur Chédouet et Lignièrès la Carelle. Une réflexion pourra être menée pour organiser des manifestations à l'échelon Villeneuve (tournois de pétanque, etc ...).

• Un projet de rassemblement de la population pour marquer la création de notre Commune Nouvelle a également été évoqué, et des personnes réfléchissent actuellement à un sentier de randonnée reliant toutes les communes déléguées.



LE BUDGET, LES PROJETS



COMMENT CA MARCHE ?

La fonction du budget est d'établir en étroite collaboration avec le Maire, le budget communal qui sera soumis au vote du Conseil Municipal.

Le budget est l'acte qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses pour l'année.

Le budget primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par le Conseil municipal avant le 31 mars de l'année à laquelle il se rapporte.

D'un point de vue comptable, le budget est structuré en deux parties : une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre (recettes = dépenses).

• La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité (électricité, charges de personnel,...).

• La section d'investissement présente les programmes d'équipement nouveaux ou en cours (travaux, acquisition de terrains, remboursement du capital de la dette...).

Une fois voté, le budget est exécuté tout au long de l'année. Cela signifie que les dépenses sont payées (factures des fournisseurs, versement des subventions, achat de terrain...) et les recettes encaissées (dotations de l'Etat, fiscalité, facturation des cantines, vente de terrain...).

Ce travail d'exécution se fait en deux parties distinctes :

• le Maire, par l'intermédiaire de ses services administratifs, engage, liquide et ordonne les dépenses et les recettes,
• le Comptable public, sous l'autorité du ministère des Finances, contrôle, encaisse les recettes et décaisse les dépenses.

Il s'agit du principe fondamental, en comptabilité publique, de séparation de l'ordonnateur et du comptable.

POUR VILLENEUVE

La fusion des six communes et la mise en commun de leurs ressources financières font apparaître un solde positif de 750 000 euros en ce début d'année. Résultat plutôt encourageant pour le devenir de Villeneuve et le développement de nos villages.

Les dépenses d'investissement prévues dans chaque commune en 2015 (travaux réalisés à payer, travaux en cours et projets à court et moyen terme), représentent un montant de 1 650 000 euros.

Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité (impôts, recettes du domaine, tarification des services), par des dotations et subventions et par le recours à l'emprunt.

Le montant des emprunts sur notre territoire s'élève à 550 000 euros, soit un coût par habitant de 240 euros, bien inférieur à la moyenne départementale 2012 qui s'élevait à 648 euros par habitant.

La fusion de nos collectivités a déjà permis de faire certaines économies, notamment concernant la négociation des contrats d'assurances. A titre d'exemple, en 2015, nous allons économiser pour ce poste à peu près 4 000 euros.

En conclusion, ce budget primitif prévoit une réserve positive en fin d'année, d'environ 290 000 euros, de bonne augure pour l'avenir de notre nouvelle commune.

Vous trouverez ci-contre la liste de ces principales dépenses, liste non exhaustive et pouvant évoluer dans le courant de l'année.

Chassé

Toiture église, atelier, travaux salle et mairie, voiries.

La Fresnaye

Travaux terrain lotissement, aménagement urbain, plantation d'arbres.

Lignières

Façade mairie, couverture presbytère, salle polyvalente (isolation), extension éclairage.

Montigny

Toiture église, enfouissement électrique et téléphonique.

Roullée

Aménagement gîte communal, signalétique des rues, assainissement.

St Rigomer

Enfouissement électrique et téléphonique, éclairage public, aménagement urbain du «buisson», alarmes, tables de pique-nique, maison Gaston Floquet, bornes incendies, raccordement bâtiment communal, analyse sol terrain «Le Morichon».

Villeneuve en perseigne

Emprunt, report déficit, voirie, bureau école, panneaux signalétique, voie ONF, ordinateur, serveur et logiciels.



Résultats élections départementales

Les élections départementales remplacent les élections cantonales et désignent les membres du conseil départemental (ex-conseil général) dans le cadre du canton.

Les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011 sont ainsi tous remplacés par des conseillers départementaux

	22 mars 2015					29 mars 2015				
	Part.	Voix	UD	FN	UG	FG	Part.	Voix	UD	FN
Chassé	55%	25	28	11	5	58%	36	33		
La Fresnaye	51%	134	127	49	39	54%	209	136		
Lignières	55%	50	57	25	12	52%	63	63		
Montigny	68%	9	10	2	0	64%	12	10		
Roullée	61%	35	35	27	9	53%	57	29		
St Rigomer	52%	54	62	36	19	48%	87	80		
Villeneuve	54%	307	319	150	84	54,65%	464	351		
		36%	37%	17%	10%		57%	43%		



Villeneuve-en-Perseigne

ST RIGOMER DES BOIS

Ouverture Mairie déléguée

mardi, jeudi et vendredi
de 14h. à 18h.

02 33 26 94 55

e-mail :

mairie.saint.rigomer@orange.fr

www.saintrigomerdesbois.fr

LES ÉLUS

Jean-Marie Firmesse

Maire délégué

Dominique Cante

Marthial Gommard

Jean-Yves Jégo

Dany Pelé

Maryline Charpentier

Francis Loison

Régis Gautier

Christian Camus

Laëtitia Nouzille

Alain Moussay



Superficie : 1753 hectares
Population : 456 habitants
(1^{er} Janvier 2015)
Origine du nom :
du Saint Ermite éponyme
Habitants : les Rigomérois(es)

Situation géographique

Située à 217 mètres d'altitude, à l'entrée occidentale de la forêt de Perseigne qui couvre la moitié de son territoire, la commune a la forme d'une ellipse peu allongée. La commune est traversée par le ruisseau de Sore et la petite rivière du Rosai, venant tous deux de la forêt. A remarquer, au nord, une butte particulièrement élevée, appelée logiquement « Le Tertre ». Saint-Rigomer est traversé par la Route Départementale Alençon - Mamers, qui sépare le bourg des villages du Buisson et de la Rue aux Chèvres.

Un peu d'histoire

Il semble qu'un demi-siècle avant Jésus-Christ, une fraction des légions de César se réfugia dans la forêt de Perseigne, et s'y établit. Les soldats édifient un temple à Vénus afin d'obtenir de la déesse le développement de leur population.

Au VI^e siècle, un jeune bourgeois né dans le Saosnois, rompu à « la science de l'oraison » se fait ermite et construit, à l'emplacement de l'ancien temple, sa cellule et son oratoire. Il s'agit de Saint Rigomer qui évangélise le nord du Saosnois et aussi les régions de Colombiers, dans le département de l'Orne. Il aurait, autour de son ermitage, attiré toute une population qui entreprend de défricher les terrains afin de s'y installer.

Au X^e siècle, ce sont les moines de l'Abbaye de Perseigne qui continueront le défrichage des terres.

Le château de Courtilloles

Le Château de Courtilloles a été édifié sur les ruines d'un ancien château « haut justicier », édifié au moyen-âge. En effet, la seigneurie de paroisse était annexée au château de Courtilloles auquel était adjoint un fief ayant haute, moyenne et basse justice, relevant de la baronnie du Saosnois. Il fut possédé, dès 1400, par Messire Gilles Le Groux, puis successivement par Guillaume Le Prieur, la famille de Tucé, la famille de Bertrand de Karadieux, la famille du Hardas, avant d'être adjugé par décret à Monsieur des Orgeries, en 1717. Son fils, président au Présidial d'Alençon, fait construire

le nouvel édifice sous la direction de l'architecte manceau Cochard.

En 1780, l'architecte Delarue ajoute le péristyle sur la cour et l'avant-corps arrondi sur le parc. Le portail d'entrée en fer forgé date du XVIII^e siècle. L'aile ouest est construite en 1865.

Le château jouit d'un panorama exceptionnel sur la forêt d'Ecouves et la plaine d'Alençon.

L'église

Dédiée à St Rigomer, elle est édifée sur l'emplacement de l'ancien oratoire de l'ermite. C'est une église romane, voûtée en berceau, sa restauration date de 1995. Deux statues en terre cuite du XVII^e siècle, représentant sainte Marguerite et Saint Eustache ainsi qu'une piéta en plâtre du XIX^e siècle ont été inscrites à l'inventaire des monuments historiques le 10 janvier 1991.

Deux vitraux d'après des œuvres de Gaston Floquet (voir plus loin) ont été posés en 2010 et 2012.

A noter que la cloche a toujours été séparée de l'église. Bombardée lors de la dernière guerre, elle a été refondue et baptisée en 1960 des prénoms de ses parrain et marraine : Marie-Laure et Pierre

Le Lavoir

Construit au XIX^e siècle, en bois, il est situé sur l'arrière de l'église. Il était, à l'origine, alimenté par une source. Il évacue son trop-plein dans le Rosay-Nord. Il a été restauré dans les années 1980.

LOCATION SALLES COMMUNALES

La Charmille

capacité : 150 pers.

Habitants de Villeneuve

journée : 208€

week-end : 260€

demie-journée : 72€

Hors Villeneuve

journée : 275€

week-end : 364€

demie-journée : 104€

En supplément :

location de vaisselle sur place.



Le Buisson

capacité : 40 pers.

Habitants de Villeneuve

week-end : 62€

Hors Villeneuve

week-end : 119€

Vaisselle sur place incluse.

Vie communale

Longtemps liée aux métiers de la forêt (bûcherons, charbonniers, sabotiers, charpentiers, charrons, employés des scieries, etc.) et à l'agriculture, la commune a compté jusqu'à 832 habitants en 1850. Le déclin de la population suit la disparition progressive de ces métiers, surtout à partir de la moitié du XX^e siècle.

On a pu compter jusqu'à quatre écoles : une au Buisson, deux écoles publiques au Bourg (Garçons et Filles), et une école privée ! La dernière des écoles publiques, située à la Mairie, a fermé ses portes en 1980.

Aujourd'hui, le nombre d'habitants affiche une croissance faible, mais constante, grâce à quelques constructions dans les agglomérations du Bourg et du Buisson – Rue aux Chèvres.

Vie Culturelle

Gaston Floquet

Personnage aux multiples facettes, Gaston Floquet a choisi de vivre dans sa maison de Saint-Rigomer, à partir de 1973. Il décéda à Mamers en 2001. Né à Bar le Duc, en 1917, Gaston Floquet « monte » à Paris, sitôt son baccalauréat, pour faire du théâtre.

Comédien : il a été un roi Ubu remarqué par la presse nationale, qui souligna toute l'intelligence de son interprétation.

Traducteur : il a rendu accessible, au public francophone, des œuvres de Klee, Remarque, Jaspers, Michalowsky...

Ecrivain : il a laissé de nombreux textes, poèmes, pièces, récits, non encore édités.

Plasticien : il a intégré diverses influences artistiques de son époque. Son matériau est parfois fait d'objets divers (depuis des ferrailles de la guerre de

1914-1918 jusqu'aux publicités actuelles). Il a créé des compressions et des assemblages de fer, d'os, de plastique...

Peintre : il a réalisé gouaches, huiles, acryliques ; nres, des collages...

Son œuvre, riche de huit mille créations environ, fait l'objet de nombreuses expositions en France et à l'étranger, et de critiques très élogieuses dans les milieux de l'art.

Les œuvres de Gaston Floquet sont présentes dans plusieurs musées : le musée Anacréon de Granville, le musée de Tessel du Mans, le musée des Beaux-Arts et de la dentelle d'Alençon.



LES ASSOCIATIONS

Comité des fêtes



Il organise plusieurs manifestations annuelles, dont la fête communale l'avant dernier week-end du mois d'août. Le vide-grenier attire, chaque année, des centaines d'amateurs de toute la région.

L'Association pour un Développement Harmonieux et Raisoné

Il s'efforce de protéger et de valoriser le patrimoine paysager de la commune : haies, chemins, flore et faune, bâti, aménagements urbains



Anciens Combattants



Ils perpétuent le souvenir des rigomérois disparus dans les grands conflits du XX^e siècle, en particulier les 4 résistants exécutés par la Gestapo à La Menotière en Juillet 44, et aussi de William Black, pilote canadien de la RAF, abattu au Bas du Tertre en Juin 44.

Les Amis de Gaston Floquet



Créée en 1993, cette association gère les œuvres restées à Saint-Rigomer et appartenant à la commune. Elle accueille des artistes de tous horizons, et des classes d'enfants ravis de découvrir l'univers de Gaston, si proche du leur !

Elle organise, dans la maison de l'artiste devenue propriété communale, des expositions ouvertes tous les dimanches après-midi du 1^{er} juillet au 31 août.

On lui doit également l'organisation de nombreuses animations culturelles, le plus souvent dans l'église du village.

Source bibliographique pour la présentation des communes : «A la découverte des cantons de la Fresnaye sur Chedouet» rédigé par l'équipe cantonale des Aînés ruraux sous la responsabilité de Bernard Gourdeau.



Villeneuve-en-Perseigne

CHASSÉ



Ouverture Mairie déléguée

mardi de 13h30 à 18h.
vendredi de 13h30 à 18h30

02 43 97 52 86

communedechasse@orange.fr

LES ÉLUS

Dominique Anfray

Maire délégué

Jean-Pierre Pichon

David Lelanek

Brigitte Allais

Aurore Olin

Caroline Amblard

La commune s'étend sur 720 ha.

Population : 192 Chasséens (nes)

Origine du nom

Du latin chasseum qui signifie «chasse vénérée». L'origine est incertaine mais viendrait d'une chasse dans laquelle était conservée une image de la vierge comme semble l'indiquer l'ancien nom «Notre Dame de Chassé» avant la révolution

Situation géographique

La commune est limitée au nord par le pont du Gué- Saint -Vast qui enjambe la Sarthe puis entourée de part et d'autres de la plupart des communes déléguées de la commune nouvelle. A l'est, elle a pour voisin la Fresnaye sur Chédouet (siège de la commune nouvelle), au sud Saint-Rigomer des Bois et Lignièrès-la-Carelle et à l'ouest Montigny.

Elle est arrosée par de nombreux cours d'eau dont le Sarthon et le Moulin-du-Bois (ruisseau classé).

Le bourg est traversé par la départementale RD16 et RD172, axe très fréquenté car rejoignant Alençon. Cette voie est bordée d'habitations récentes ou plus anciennes, le reste de la population est éparpillé dans les différents hameaux et lieux- dits.

Un peu d'histoire

A l'origine le bourg de Chassé se trouvait à 2 km au nord-ouest, direction Hauterive, sur le lieu-dit «Brustel». Il regroupait une église entourée d'un cimetière, un presbytère et deux maisons seigneuriales. A la révolution les paroisses de Chassé et Montigny furent réunies dans ce même lieu de culte. Mais fin XIX^e l'église et le presbytère servant de mairie s'étant dégradés, l'idée émerge de délocaliser le centre du village. Suite au don de Monsieur Lecomte (propriétaire du château de Montigny) en 1873 d'un terrain au lieu-dit «La Croix de Chassé» il est décidé d'y construire la nouvelle église toujours commune aux deux paroisses. Il financera une grande partie des travaux de celle-ci ainsi que ceux du nouveau presbytère. En 1876, le cimetière actuel sera établi sur la route allant vers «Le Gouttier». Le positionnement du nouveau bourg sur ce carrefour stratégique s'achèvera avec la construction de l'école (actuelle salle de l'amitié) et un peu plus tard de la mairie en 1890.



L'école a aussi fermé ses portes en 2004 suite aux regroupements pédagogiques. Elle sera réhabilitée en salle des fêtes «salle de l'amitié». Elle est actuellement en cours de rénovation sur l'extérieur. Une première partie des travaux a été effectuée : accès handicapé, parking et clôture allant jusqu'à la cour du logement ; ensuite viendra le rafraîchissement de la façade.

Malgré tout la population continue de croître ces dernières années. Une population assez jeune qui recherche une proximité de la ville et le calme de la campagne.

Nous avons sur la commune à l'heure actuelle 9 entreprises.

LES ASSOCIATIONS

Le p'tit théâtre

Président : M. Chalons

Créée en 1998, cette troupe d'amateur perdure dans le temps. Elle est composée actuellement de 12 personnes dont 9 acteurs. Toutes les nouvelles recrues sont les bienvenues pour la saison prochaine. Les répétitions ont lieu à la salle de l'amitié le mardi de 20h.00 à 22h.30.

Adhésion à l'année : 8 euros

Prochaines représentations :
le 2 et 3 mai
à la Fresnaye sur Chédouet
et le 9 et 10 mai
à Courteille.

Activité étirements et relaxation

Contact :

Mme Jouvin 02 43 33 58 11

Offrez-vous un moment de détente : rendez-vous le mercredi de 20h.15 à 21h.30.



Club génération mouvement-aînés ruraux

Responsable :
Mme Jouvin 02 43 33 58 11

Rencontre autour de jeux de cartes et de société.
Le 2^e mercredi du mois de 14h. à 18h.

Tous les retraités, jeunes et moins jeunes, sont bienvenus.

Concours itinérant

L'élevage de chevaux est une tradition à Chassé et c'est dans ce cadre que ce concours est organisé chaque année. Les participants présentent leurs percherons seuls ou les juments accompagnées de leurs poulains. Le résultat est déterminant pour être sélectionné à l'épreuve suivante aux 4 jours du Mans.
Rendez-vous : lundi 13 juillet.



LOCATION SALLE COMMUNALE

Habitants de Villeneuve week-end : 100€

journée (en semaine) : 50€

journée (samedi) : 80€

Hors Villeneuve

week-end : 150€

journée (en semaine) : 80€

journée (samedi) : 120€



Villeneuve-en-Perseigne

LA FRESNAYE SUR CHÉDOUET



La commune s'étend sur 3141 ha.
Population : 957 Fresnayons (nes)

Ouverture Mairie déléguée

jeudi de 9h. à 12h.
et 13h30 à 17h30.

vendredi de 9h à 12h.

02 43 97 80 15

mairie@fresnayechedouet.fr

LES ÉLUS

André Trottet

Maire délégué

Claude Fradet

Alain Violet

Alain Bankolé

Martine Prodhomme

Liliane Anfray

Cyril Adam

Gérard Pintiaux

Lise Certain

Pascale Patel

Floriane Talvard

Nathalie Prince

Kévin Esnault

Jonathan Trilles

Nadine Bisson

Origine du nom

« Lieu planté de frênes »

Situation géographique

La commune de La Fresnaye-sur-Chédouet est limitée au Nord par la Sarthe qui la sépare du département de l'Orne et au Sud par le massif de la Forêt de Perseigne avec une crête à 340 m d'altitude. La Commune est classée en NATURA 2000.

Un peu d'histoire

L'histoire de La Fresnaye nous est fournie, entre autre, par l'histoire de ses fiefs et seigneuries et par les métiers exercés aux siècles précédents qu'ils soient liés à l'exploitation de la forêt ou à l'agriculture.

Le 1^{er} Seigneur du Chédouet fut un italien, Giuliano Buonaccorsi (né à Florence à la fin du XV^e siècle) naturalisé, il devient Julien de Bonnacourcy (ministre des finances de François 1^{er}), il acheta le fief de Chédouet à Françoise d'Alençon, dame du Saosnois. Il y fait construire, en bordure du grand étang, une maison seigneuriale en pierres et tuile.

Eglise Saint-Georges

L'Eglise actuelle fut construite en 1875. Cependant divers éléments architecturaux sont antérieurs à cette construction, ainsi la nef est du XIV^e siècle et le cœur date de 1652. En 1875, le clocher qui se trouvait à l'extérieur a été placé ou replacé dans le narthex. En revanche les vitraux, réalisés par le peintre verrier manceau, Blanchard, datent de 1931. La voûte en châtaignier a été entièrement refaite en 1975. Elle est l'œuvre d'un artisan de la commune, Bernard Chauvin, ancien compagnon du Tour de France. La charpente du clocher ainsi que le revêtement extérieur ont été rénovés en 1983.

Le Musée du Vélo La Belle Echappée

Résultat de la collaboration entre la commune et un passionné de vélo, Ivan Bonduelle, ce musée ouvert en 2001 est voué à l'histoire du vélo et plus particulièrement à l'Histoire du Tour de France depuis ses origines. Dans ce musée unique en France de 600 m², avec une scénographie d'André Bride (ayant participé à l'élaboration du Puy du Fou), tout est mis en scène par des jeux de lumière, dans un espace ludique et interactif. C'est ainsi que 21 vidéos issues des archives Gaumont et INA retracent l'histoire du Tour de France.

Les Ventes du Four : La Chapelle N.D du Chêne

En lisière de forêt, la chapelle date de 1931 et a remplacé une ancienne chapelle en bois. La tradition orale rapporte que la statue vénérée de la Vierge aurait été trouvée par les bûcherons dans un chêne de la forêt, déchi-queté par l'orage.

La Fontaine de Cruchet

Les Habitants des Ventes du Four devaient pénétrer en forêt pour chercher l'eau à la Fontaine du Cruchet. Aujourd'hui une canalisation amène l'eau au plus près. Nombreuses sont encore les personnes qui viennent s'y approvisionner.



Vie communale

La commune de la Fresnaye reste active malgré un déclin de la population dû à l'attraction des villes voisines. La population qui était de 1632 habitants en 1832, compte aujourd'hui 975 habitants.

La commune est dotée de deux écoles, l'école publique du Massif de Perseigne et l'école privée Sainte Jeanne d'Arc. Elles accueillent environ 220 élèves, de la maternelle au CM2, avec restaurant scolaire et garderie.

LES ASSOCIATIONS

- Le **Jardin d'Alexandre** qui est une maison d'accueil temporaire, permettant à des jeunes de 6 à 20 en situation de grande dépendance, de profiter de séjours de loisirs, de détente et de rupture,
- Les **Associations Sportives du Chédouet** : football enfants et adultes, karaté, gym volontaire pour adultes (mais également Zumba et Chorale)
- **Association des Familles Rurales**,
- Le **Tarot Club** du Chédouet,
- Les **Attelages de la forêt**,
- Les **Amis de la Belle Echappée**,
- Les **Associations de parents d'élèves** des deux écoles, l'organisme de gestion de l'école Sainte Jeanne d'Arc,
- Le Club des **Aînés ruraux**,
- Le **Comité des fêtes** qui assure toutes l'année des loisirs et animations sur la commune.



PERMANENCES

Assistante sociale

mardi, 9h30 à 12h.
2^e et 4^e vendredi du mois,
de 14h. à 16h45

Relais Assist. maternelle

mardi, 9h30 à 11h30
et 14h. à 16h.
mercredi, 9h. à 12h.
et 14h15 à 17h30

Puéricultrice

2^e et 4^e mercredi du mois, le
matin sur rendez-vous

LOCATION SALLE COMMUNALE

Habitants de Villeneuve
week-end : 120€

Hors Villeneuve
week-end : 260€

Location vaisselle : 60€

Associations

Gratuité pour les deux pre-
mières locations
puis 46 € + 36 € cuisine



Villeneuve-en-Perseigne

LIGNIERES LA CARELLE



La commune s'étend sur 700 ha.
Population : 392 Ligniérais(es)

Ouverture Mairie déléguée

lundi : 13h30 à 18h30

mardi : 9h00 à 12h00
et 13h30 à 18h30

jeudi : 13h30 à 18h30

02 33 26 93 85

mairie.lignieres72@wanadoo.fr

site :

lignieres-la-carelle.e-monsite.com

LES ÉLUS

Martine Linquette

Maire déléguée

Alain Beuneche

Jean-Francis Parquet

Emmanuel Morin

Isabelle Vallet

Michel Rago

Pascal Richard

Thierry Lavoine

Jean-Claude Lambourg

Audrey Rialland

Gérard Janvier

Située à une altitude de 148 mètres, à 6 km à l'ouest de la Fresnaye sur Chedouet et à 6 km à l'est d'Alençon

Origine du nom

du latin lignum qui signifie bois et de Carel nom du premier seigneur de Lignières.

Un peu d'histoire

Lignières était le chef lieu du doyenné du même nom et du grand archidiaconné du Saosnois. Le premier seigneur connu de Lignières est Anquetil Carel, descendant direct d'un Viking. Son fils Richard Carel était également Seigneur de Villaines d'où les noms de Lignières La Carelle et de Villaines La Carelle.

Cette localité, située au bord de la forêt, était régulièrement envahie par les eaux découlant de ses hauteurs et, en 1828, le Baron d'Ormant fit réaliser des travaux importants pour l'écoulement de l'eau et changea ainsi complètement l'aspect de la commune. Il offre le terrain pour ouvrir un nouveau cimetière et le fait

clore, ce qui permet de supprimer l'ancien cimetière situé au milieu du bourg. Il fait également construire le presbytère.

Église

Sous l'invocation de Saint Gervais et de Saint Protais, l'église date du XI^e et XII^e siècle. Elle est construite en moellon de pierre et couverte en tuiles et ardoises. Le porche roman est éclairé par deux petits vitraux. La voûte, en bois, est en forme de berceau.

Manoir de la Juissellerie

Ce fief appartenait, au moyen âge, aux seigneurs de Bellême, les Talvas, comtes d'Alençon, seigneurs de Sées et de Domfront.

Ferme du Bois Girard

La ferme était le centre de l'un des fiefs de la paroisse de Lignières.

Château des vallées

Le château a aujourd'hui disparu. Vendu à un marchand de bien, celui-ci l'a revendu pierre par pierre ce qui explique que l'on peut trouver dans les maisons de la commune des pierres en provenance de cet ancien château.

Château de trois sous

Il s'agit d'une grande maison bourgeoise bâtie au début du XX^e siècle par une riche famille d'Alençon, les Burin.

Les fossiles

Les géologues décrivent le sol de Lignières comme terrain d'alluvion, offrant des blocs de quartz assez gros et des cailloux roulés. De nombreux coquillages fossilisés ont été trouvés dans le sol de la commune. On en retrouve dans les murs du manoir de la Juissellerie.

LES ASSOCIATIONS

Bien qu'il n'existe aucun commerçant ni artisan, les associations animent la vie communale et créent un lien social. Lignières est une commune attractive, la campagne aux portes de la ville.

Comité des Fêtes

Président : M. Pascal Goasguen

Dîner dansant, Loto, Téléthon, Vide greniers, Fête communale.



Génération mouvements

Présidente : Mme Pierette Marc

Après midi-dansant, Concours de cartes, Randonnée.



Association sportive et culturelle

Président : M. Florian Civeyrac

Gymnastique, Zumba, Pétanque, Jeu de cartes, Randonnée Vélo.



GARDERIE

de 7h30 à 8h15
et 16h45 à 18h15



RAMASSAGE SCOLAIRE

8h00 et 17h23
à la garderie



LOCATION SALLE COMMUNALE

vendredi soir au dimanche soir

Habitants de Villeneuve

week-end : 200€

Hors Villeneuve

week-end : 350€



Villeneuve-en-Perseigne

MONTIGNY

Ouverture Mairie déléguée

lundi : 14h. à 18h.

02 43 97 84 44

commune-de-montigny

@alsatis.net

LES ÉLUS

Antoine Favier

Maire délégué

Bruno De Galbert

Martine Maybon

Jean-Claude Levesque

Liliane Joubert

Daniel Boittin

Brigitte Gaultier



Superficie : 385 ha.

Population : 37 Ignymontais
(on en comptait 150 en 1830).

Origine du nom

Montigny : Mons Ignitus : mont enflammé - mont brûlé. Signaux par les feux depuis le sommet des collines.

Situation géographique

La commune est bordée sur les 2/3 de son périmètre par la rivière Sarthe, au nord par la commune de Semallé (Orne), à l'est par Chassé et au nord-est par un petit bois de taillis et de feuillus. Le ruisseau Sarthon la limite à l'Ouest de Chenay.

La D16 la traverse au Sud. Son altitude atteint 156m près du château.



Un peu d'histoire

Les plus anciens propriétaires du domaine de Montigny est la famille De Montigneis (environ 1214 à 1490) La famille Boulemer arrive en 1686.

Des documents anciens rappellent la place du cheval à Montigny. M. Lalouet qui exploitait la Blosserie était une des familles équestres les plus anciennes de la place d'Alençon. Il fit naître les



étalons Hretz, Kepi, Ottoman ainsi que de belles poulinières : Ida, Ordélia, La Chactas et plusieurs autres reproducteurs de mérite. Les herbages de Montigny sont propices aux différentes étapes du développement du cheval de par son étagement : de la rivière jusqu'au haras.

Le Château

La famille de Boulemer arrive en 1686. Le château dans sa forme actuelle fut construit par Jean-Baptiste Boulemer dans la première moitié du XVIII^e siècle. Vendu en 1800 par René Nicolas de Boulemer, le château est acquis en 1806 par Hippolyte Le Comte. Cette famille en est encore propriétaire.

Le château comporte un pavillon central et deux ailes identiques, donnant un ensemble aux lignes sobres. La façade Nord du pavillon central est ornée d'un fronton portant les armes de la famille Boulemer et celles de l'épouse du constructeur René Peuvret de Beaulieu. La façade Sud, dans sa partie centrale, est entièrement en granit de Hertré. La toiture est en ardoise. Des ifs de taille impressionnante meublent la prairie. La masse du château est équilibrée au nord par deux pavillons sensiblement cubiques.

A l'ouest : un pigeonnier et l'ancienne église désaffectée à la fin du XIX^e siècle. Elle sert maintenant de bûcher ; si vous poussez la porte, vous pouvez voir un reste de voûte en petites lattes de bois. Attenant un logement ayant sans doute servi de presbytère. Derrière l'église, de l'ancien cimetière reste une belle croix en granite de hertré. Le château possède le dernier loup abattu dans la forêt de Perseigne en 1888.

Le Haras

Ernest le Comte, passionné de chevaux, construit le haras en forme de fer à cheval à la fin du XIX^e siècle pour abriter une écurie consacrée aux trotteurs.

Le cheval «Postllo» né en 1886

gagne le derby de Rouen en 1889 ; ainsi que «Qui Vive» né en 1887 qui gagne ce même Derby de Rouen en 1890 en trot monté. Actuellement cette épreuve s'appelle pour le trot monté : prix du Cornulier et grand prix d'Amérique pour le trot attelé, preuve crée en 1919.

Actuellement le haras est exploité par M. Boittin pour l'élevage et la monte. Il produit des chevaux de sport pour la fanfare de cavalerie de la garde républicaine ainsi que pour la chasse à courre et de trait pour l'attelage, notamment pour les cérémonies.

Ernest Le Comte disparaît en 1911 sans successeur pour maintenir l'écurie. La mairie est accueillie dans un petit coin de cet ensemble prestigieux.

Le château d'eau

Il date de la construction du haras. A partir d'un forage de 100m de profondeur, l'extraction d'eau est assurée par une pompe alternative actionnée par un moteur à gazogène. On peut voir le foyer de fabrication du gaz et le moteur monocylindrique actionnant la pompe ; ainsi l'eau arrivait au pied du château d'eau. Ce moteur fabriquait également de l'énergie électrique stockée dans des batteries d'accumulateurs. L'éclairage électrique a ainsi existé au château et dans les écuries bien avant le réseau public.

Le château d'eau construit en même temps que les écuries a fourni aux chevaux l'eau courante qui, amenée au pied du château d'eau depuis le forage était propulsée en haut par un manège actionné par un cheval.

Activité économique

Elle est essentiellement rurale, consacrée à l'élevage de bovins et de chevaux. Les exploitations s'emploient à perpétuer la race percheronne comme M. Patout, l'objectif étant de vendre leurs animaux aux particuliers pour l'attelage et le débardage et aussi de les exporter.



LES ASSOCIATIONS

Il existe une association sportive et culturelle qui permet aux habitants de se retrouver pour partager de bons moments.



Villeneuve-en-Perseigne

ROULLÉE

Ouverture Mairie déléguée
mercredi de 8h30 à 12h.
vendredi de 17h. à 19h.

02 43 97 83 67

mairie.roulee@wanadoo.fr

LES ÉLUS

Xavier Monthulé

Maire délégué

Michel Perrin

Christiane Rose

Emmanuel Davoust

Pierre Duval

Jean Havas

Bernard Legrand

Chantal Patras

Geneviève Perrin

Jean-Marc Truchet

Thomas Zoubicou

LES ASSOCIATIONS



Association de Loisirs

Présidente : *Christiane Rose*

Secrétaire : *Hélène Langamann*

Trésorière : *Geneviève Perrin*

- Peinture et Dessin, le jeudi à partir de 20 heures.
- Pétanque, le mardi à 14h. à partir du mois de mai.
- La belote, le 2^{ème} vendredi de chaque mois.
- Initiation aux tarots, le 3^{ème} vendredi de chaque mois.



Président : *Jacques Roussel*
Trésorier : *Michel Perrin*



Président : *André Chaplain*
Trésorier : *Denise Chaplain*



La commune s'étend sur près de 2000 ha dont 172 ha de bois et forêts.

Population : 250 Roulléens et Roulléennes

L'origine du nom

Trois hypothèses : de Roelaria signifiant peut-être «Roue du Moulin» ou de Rouillers, rouille, oxyde ferrique, allusion à la fontaine minérale ferrugineuse de Launay et au lieu de Rougemare ou enfin ce nom pourrait provenir des nombreux dévalents d'eau qui arrivaient en trombe de la forêt.

Situation géographique



Commune la plus septentrionale qui a le privilège de recevoir la première, en notre département, la rivière la Sarthe sur 7 km traçant au nord la limite avec le département de l'Orne. L'Autrèche sur 2,5 km à l'est et le Chédouet sur 3,5 km à l'ouest complètent l'hydrographie du territoire.

Eglise de la Sainte Trinité

En 1820, la commune possède l'un des plus beaux moulins du département, près du château de Garenne dont il dépend. Il a deux roues et deux meules et moud à la grosse et à la Lyonnaise. La cure était à la présentation du Prieuré Saint-Martin du vieux Bellême, dans le Perche et la seigneurie de paroisse était annexée à la terre de Garenne

Dédiée à Sainte Trinité (fête patronale début juin), ses fondations remontent au XI^e siècle. Au XVII^e siècle, la flèche du clocher placée au milieu de la toiture était remarquable par son élégance et sa hauteur (33 mètres environ). En 1794, l'église possédait encore ses trois cloches (datées de 1573, 1706 et 1722). L'église a pu conserver la plus ancienne. En revanche une fut envoyée à Mamers pour y être fondue et la plus petite fut donnée à l'église de Lignières. Actuellement, l'église a conservé cette unique cloche rebaptisée Justine Mathilde en 1865. Elle pèse entre 500 et 570 kg.

LOCATION SALLE COMMUNALE

vendredi soir
au dimanche soir
vaisselle incluse

Habitants

de Villeneuve : 170€

Hors Villeneuve : 240€



Possibilité de louer le gîte communal sur place (10 personnes) : 250€

Manoir La Loge

Cette élégante et sobre habitation du XV^e siècle se trouve sur la route de St Paul. On en sait peu de chose, les recherches étant restées vaines. La cloche et la girouette sont d'origine.

Maison Le Masney

Au centre du bourg, cette maison, avec sa tourelle, a été construite au XVI^e siècle. Un des pignons a conservé les jambages de deux cheminées superposées datant du XIV^e siècle.

La cuisine a conservé sa dalle d'évier au sol ainsi qu'un four à pain. La grange à colombage, le pressoir, l'écurie et la cave sont datés de 1740.



Manoir de Garenne

Au centre du bourg, cette maison, avec sa tourelle, a été construite au XVI^e siècle. Un des pignons a conservé les jambages de deux cheminées superposées datant du XIV^e siècle. La cuisine a conservé sa dalle d'évier au sol ainsi qu'un four à pain. La grange à colombage, le pressoir, l'écurie et la cave sont datés de 1740.

